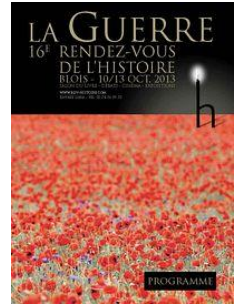


« La guerre au prisme
des prisonniers de guerre »



Evelyne Gayme, docteur en histoire,
Professeur au lycée Jacques Brel à La Courneuve



Peut-on étudier la nature des deux guerres mondiales en analysant le sort des prisonniers des deux guerres mondiales ?

•L'évolution du sort des prisonniers de guerre révèlent l'évolution de la nature des guerres

La définition de la notion de « prisonnier de guerre » s'affine avec le temps. Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, un prisonnier de guerre peut être un civil comme un militaire. Aucune loi ne régit leur statut ; il n'existe que des usages en cours dans les armées les concernant : on ne les tue pas, on demande une rançon en échange de leur vie et de leur libération.

En 1863, aux Etats-Unis, est rédigé le *Code Lieber* (du nom d'un juriste états-unien) à la demande du Président Lincoln. Celui-ci effectue une distinction, parmi les prisonniers de guerre, entre combattants et non-combattants (mais il n'existe toujours aucune distinction entre civils et militaires). En 1899, la convention de La Haye reprend peu ou prou les mêmes termes que le *Code Lieber*. Il faut attendre 1929 et la Convention de Genève pour que seuls les militaires soient reconnus comme prisonniers de guerre.

Pour autant, cette Convention humanise-t-elle leur sort ? Pendant la Seconde Guerre mondiale, les prisonniers de guerre les mieux traités sont ceux de l'armée états-unienne et de l'armée britannique. Concernant les prisonniers de guerre soviétique, leur sort s'améliore après la défaite allemande à Stalingrad (février 1943) car des soldats nazis sont eux-mêmes prisonniers des armées états-uniennes, britannique et soviétique. Cela dit, à cette époque encore, ce qui n'est pas interdit par une convention internationale semble permis (d'où une série de mauvais traitements de la part de toutes les armées vis-à-vis de certains prisonniers). Par exemple, les combats entre le Japon et la Chine débutent dès 1937 sans qu'une déclaration de guerre n'ait été adressé (d'où les massacres de Nankin).

Mais les conventions internationales protègent les prisonniers de guerre quand les guerres deviennent totales. En mai-juin 1940, les prisonniers de guerres français de confession juive n'ont pas fait l'objet de discrimination particulière : ils ont été protégés par le gouvernement de Vichy au même titre que les autres prisonniers de guerre (parce qu'ils étaient d'abord considérés par le

régime comme prisonniers de guerre que comme juifs). Cela n'a cependant pas empêché la déportation de leur famille (notamment vers Bergen-Belsen en 1944). Mais le sort réservé à ces familles était globalement meilleur que celui des autres populations juives : elles n'étaient pas gazées à l'arrivée, leur ration alimentaire était plus importante...

•Les relations entre les civils et les prisonniers de guerres traduisent la perception que les civils ont de la guerre

Lors de la bataille de France en 1940, les militaires faits prisonniers par la Wehrmacht subissent un sort différent. Ceux faits prisonniers en mai – soit 17 000 militaires – sont transférés dans des *stalags* (camps réservés aux soldats) et des *oflags* (camps réservés aux sous-officiers et aux officiers) en Allemagne immédiatement. Ceux fait prisonniers au mois de juin ne peuvent être transférés tout de suite tant ils sont nombreux. C'est dans ce contexte que les civils du Nord et de l'Est de la France voient passer les colonnes de prisonniers de guerre issus de l'armée française. Ils marchent en moyenne 40 à 50 km par jour, sont mal nourris, dorment au sol dans des champs. Ce sont des facteurs de fatigue, donc de blessures.

Dans les récits qu'ils ont laissés, les civils qui voient ces colonnes de prisonniers les comparent soit à un défilé militaire (car les soldats sont encore en uniforme, bien qu'ils soient désarmés) soit à un cortège funèbre (du fait de l'abattement qui se lit sur le visage desdits prisonniers). Dans les témoignages des civils retrouvés dans le Nord et l'Est de la France, on ne trouve aucun signe d'agressivité vis-à-vis des prisonniers de guerre : ils ne sont pas accusés d'être responsables de la défaite (on les plaint même, les présentant comme les premières victimes de celle-ci), on leur donne de la nourriture à leur passage et certains civils effectuent des gestes de reconnaissance à leur égard (en Moselle, un homme explique qu'il ôte son chapeau et se met à pleurer en voyant passer la colonne de prisonniers ; toujours en Moselle, certains prisonniers relatent le cas d'une maison où le linge qui séchait dans la cour était composé de trois vêtements de couleur bleue, blanche et rouge, soigneusement disposés dans le même ordre que le drapeau national).

La solidarité des civils vis-à-vis des prisonniers de guerre se manifeste même par l'organisation de filières d'évasion. L'Alsace et la Moselle annexées, constituent dès août 1940, la première zone dans laquelle ces filières se mettent en place (elles forment une interface entre la France et l'Allemagne). Bien que le nombre de civils ayant œuvré dans ces filières soit relativement limité (quelques milliers de personnes), toutes les catégories socio-professionnelles semblent représentées, y compris des religieuses (que les autorités allemandes suspectaient sans doute moins). C'est par leur intermédiaire que François Mitterrand – et bien d'autres – se sont échappés. Les civils qui aident les prisonniers de guerre à s'évader sont très souvent dénoncés puis déportés. Au total, seules 4,37% des évasions de prisonniers de guerre français ont réussi.

L'analyse des relations entre civils et prisonniers de guerres permet de mieux comprendre le regard porté par les Français sur le régime de Vichy. Selon l'article 20 de l'Armistice du 22 juin 1940, « les prisonniers de guerre le restent jusqu'à la fin de la guerre ». Par conséquent, de très nombreux femmes de prisonniers de guerre sont obligées de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille (alors que seules 30% des femmes travaillaient avant la guerre, le pourcentage grimpe à 80% pendant le conflit). Sur 2 millions de prisonniers de guerres français, seuls 600 000 rentrent mais ils sont souvent en mauvaise santé alors que la propagande de Vichy martèle que le Maréchal s'occupe d'eux et essaie d'améliorer leur sort.

Bien que physiquement absents, les prisonniers de guerre sont très présents dans la société française pendant toute la Seconde Guerre mondiale. Des timbres sont édités à leur effigie, les actualités cinématographiques leur consacrent des reportages, des collectes sont organisées à leur profit, la propagande d'Etat fait même référence à leur sort. En août 1941, Pétain prononce un discours à la radio dans lequel il explique que la « Révolution nationale » ne porte pas encore ses fruits parce que les éléments jeunes et vigoureux de la nation sont prisonniers de guerre en Allemagne. Des prix littéraires sont attribués à des prisonniers de guerre : Francis Ambière le Prix Goncourt en 1940 pour *Les grandes vacances* ; Henri Pourrat obtient le Prix Goncourt en 1941 pour *Vent de Mars* et Robert Gaillard obtient le Prix Renaudot 1942 pour *Les liens de chaîne*).

La question des prisonniers de guerre a été instrumentalisée, par Vichy mais aussi par la Résistance. En mai 1942, Pierre Laval organise la relève – à la demande de l'Allemagne. L'envoi de trois travailleurs français en Allemagne doit permettre la libération d'un prisonnier de guerre français. Mais les Français n'adhèrent pas à la relève, ce qui montre qu'une majorité de la population n'adhère plus, dès ce moment-là, à la politique menée par Vichy. En 1943, la France libre crée le Commissariat des prisonniers de guerre (dirigé par Henni Fresnay). De Gaulle veut construire l'image de prisonniers de guerre « tous résistants » mais cette propagande ne suscite pas plus d'adhésion que celle de Vichy.

•Les films abordant le sort des prisonniers de guerre nous renseignent sur le regard porté sur la guerre à une époque donnée

En France, le premier « grand » film sur les prisonniers de guerre est *La grande illusion*, réalisé par Jean Renoir en 1937. Il a combattu pendant la Grande guerre, a été blessé mais n'a pas été prisonnier de guerre. Mais nombre de ses camarades l'ont été et il s'est beaucoup documenté sur leur sort. Pendant la Première Guerre mondiale, 600 000 soldats français ont été faits prisonniers mais ils ont été oubliés dans l'entre-deux-guerres. Toute la mémoire du conflit a été occupée par les morts, les « gueules cassées » et les anciens combattants. En 1937, *La Grande illusion* raconte donc une histoire que les Français ignorent.

Ce film devient, par la suite, une référence pour tous les autres films traitant du sort des prisonniers de guerre et réalisés après la Seconde Guerre mondiale : *Retour à la vie* de Henri-Georges Clouzot, André Cayatte, Georges Lampin, Jean Dréville (1949) ; *Stalag 17* de Billy Wilder (1953) ; *Les évadés* de Jean-Paul Le Chanois (1955) ; *Le pont de la rivière Kwai* de David Lean (1957) ; *Les indomptables de Colditz* de Guy Hamilton (1958) ; *La vache et le prisonnier* de Henri Verneuil (1959) ; *Le passage du Rhin* d'André Cayatte (1960) ; *Le caporal épinglé* de Jean Renoir (1962) ; *Les culottes rouges* d'Alex Joffé (1962) ; *La grande évasion* de John Sturges (1963).

Dans tous ces films, on trouve deux représentations des prisonniers de guerre : ils sont de toute origine sociale, de toute catégorie d'âge. De plus, tous ces films décrivent les conditions de vie des prisonniers de guerres (qui sont systématiquement montrés comme des soldats car ils portent l'uniforme). On les montre aussi pratiquant des loisirs (ils jardinent, font du théâtre). Mais ceci ne correspond qu'aux conditions qu'ont vécues les officiers dans les *oflags*. Tous les réalisateurs mettent aussi l'accent sur la mauvaise alimentation qu'ils ont connue (d'où la nécessité d'envoyer des colis alimentaires aux prisonniers de guerre).

Ces films abordent d'autres thèmes, un peu clichés. Ils évoquent la dangerosité de l'évasion (que l'on tente à plusieurs reprises pour tromper l'ennui), mais qui réussit rarement, ou alors du fait du hasard. Il est aussi question des interrogations des soldats sur la vie de leur famille sans eux (on retrouve toujours la question de la fidélité de leur épouse). Tous ces films – à l'exception du *Passage du Rhin* – sont inspirés d'histoires vraies. De nombreux acteurs (secondaires) ou figurants ayant tourné dans ces films sont eux-mêmes d'anciens prisonniers de guerre. On voit parfois des images d'archive. Les acteurs les plus célèbres du moment ont tourné dans ces films, contribuant à leur notoriété et à leur succès : Fernandel, Bourvil, Steeve Mc Queen, Charles Bronson... *La vache et le prisonnier* a été vu par plus de 500 000 spectateurs en France ; *La grande évasion* est resté numéro 1 des films pendant 64 semaines en France...

Evelyne Gayme considère donc que l'analyse du sort des prisonniers de guerre est un angle d'attaque pertinent pour renouveler l'approche des deux guerres mondiales. Elle le justifie par le fait que les prisonniers de guerre sont – pendant les deux guerres mondiales – des militaires donc c'est un phénomène massif qui concerne des millions d'hommes (et indirectement de femmes et d'enfants).